

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

18

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du 11 DECEMBRE 2025

Objet de la délibération :

**REALISATION D'UN
PRÊT DE 733 543.00 €
AUPRES DU CREDIT
COOPERATIF POUR LE
FINANCEMENT DE LA
CONSTRUCTION EN
VEFA DE 4 LOGEMENTS
PSLA « LE JARDIN DES
POURPRES » A LA
CRAU 538-02**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Christian BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Josée MASSI, Serge PELLEGRIN, Valérie RIALLAND

Rodolphe ARNAUD, ayant donné pouvoir à Jeannine GHIO
Bruno BAXE, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Catherine BASCHIERI, ayant donné pouvoir à Valérie RIALLAND
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Valérie RIALLAND
Delphine GROSSO, ayant donné pouvoir à Solange CHIECCHIO

Absents et excusés : Martine ARENAS, Dalila CHOUIAH, Carmen COINTREL,
Patrick DEBIEUVRE, Marc LAURIOL, Dominique LAIN, Jacques PEYROT

Représentants du CSE présent : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 5 du 16 Octobre 2025.

Dans le cadre de la construction en VEFA de 4 logements PSLA à La Crau, il convient de réaliser un emprunt de 733 543,00 €.

Les caractéristiques de ce financement sont les suivantes :

- Etablissement prêteur.....: Crédit Coopératif
- Durée totale du prêt.....: 4 ans + période de préfinancement (24 mois maximum)
- Garantie..... : Sans garantie
- Frais de dossier..... : 0,25% du montant
- Commission de non utilisation.....: 3,50% du montant des fonds non appelés
- Remboursement : Echéances trimestrielles constantes

Période préfinancement :

- Durée maximale.....: 24 mois maximum
- Taux d'intérêt: Option 1 : Euribor 3 mois + 1% maximum
Option 2 : Livret A +1% maximum

Phase locative :

- Durée maximale.....: 4 ans
- Taux d'intérêt.....: Option 1 : Euribor 3 mois + 1% maximum
: Option 2 : Livret A + 1% maximum
- Paiement des échéances : Trimestriel

Le Crédit Coopératif s'engage à accompagner les futurs acquéreurs grâce à son agence spécialisée en financement immobilier. Les financements proposés seront sur une durée de 25 ans maximum et en taux fixe ou taux révisable.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser le Directeur Général à la réalisation de ce prêt.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération.

Le Président,

Thierry ALBERTINI